

Compte rendu
**Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg**
Lundi 9 février 2009
à 19 h 00'
Espace Léon IX
Dabo

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. WEBER Eric, BARTHELEMY Eric, UNTEREINER Christian,
BREIDENSTEIN René.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.

M. GIRARDIN Dany, commune de Berling.

M. IDOUX Régis, commune de Bourscheid.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

MM. WEBER Joseph, BACHMANN Benjamin, ZOTT Patrick, PIN Joël, WILHELM Patrick,
commune de Dabo.

MM. GESCHWIND Roland, SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.

M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

MM. KAISER Jean Jacques, KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

M. FROEHLICHER Fernand, commune de Hultehouse.

MM. PERRY Bernard, WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.

MM. BERGER Roger, HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

Mme LERCH Fabienne, commune de Arzviller.
M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.
M. BELLOT Jean Michel, commune de Lixheim.
M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.
M. DEMOULIN Sylvain, commune de Veschein.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

Mme LINGENHELD Elisabeth, représentant mme LERCH Fabienne, commune de Arzviller.
Mme REIBEL Véronique, représentant M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

Mme HOFFMANN Valérie, commune de Berling.
M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid.
Mme GUILLEMBET Marie-Thérèse, MM. SCHWALLER Michel, RITTER Jürgen,
APPREDERISSE Bruno, commune de Dabo.
M. BARBARAS Francis, commune de Dannelbourg.
M. WURTH Pierre, commune de Gunztviller.
M. GANGLOFF Olivier, commune de Hangviller.
Mme KAHL Jocelyne, commune de Henridorff.
M. LANTER Joseph, commune de Hérange.
M. BRENOT Roger, commune de Hultheuse.
M. PERRY Grégoire, commune de Lutzelbourg.
Mme CHABLE Marie Louise, M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.
M. WILHELM Georges, commune de Vilsberg.
M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.
M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

Membres du conseil municipal de DABO.
M. HUSSER Joseph, Office de Tourisme de Dabo.
M. GRANDCOLAS Patrick, habitant de Dabo-Schaeferhof.
Mme ANSTETT Cinthia, habitante de Dabo.
M. WITTMANN Michel, conseil municipal de Haselbourg.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 34

Date de convocation : 02 février 2009.

Date de transmission en Sous-préfecture : 17 février 2009

Date d'affichage : 17 février 2009

Après avoir salué l'Assemblée, le Président cède la parole à M. WEBER Joseph, Maire de la localité d'accueil, qui présente sa commune et ses annexes, sous ses aspects historiques, patrimoniaux, financiers, économiques tout en expliquant la règle du bois bourgeois spécifique à la commune de Dabo. Il termine son allocution en présentant rapidement les projets de sa commune. Le Président le remercie et propose d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1. Modification du compte rendu de la séance du 21 octobre 2008

Suite à l'intervention de M. Jean-Jacques SCHEFFLER, relative à l'esthétisme du Rond Point de Phalsbourg-Mittelbronn qui a été omise dans le compte rendu du conseil du 21 octobre 2008, proposition est faite de modifier le compte rendu comme suit :

« M. Jean-Jacques SCHEFFLER, délégué titulaire de Danne et Quatre de Vents, fait part de sa grande honte face à l'esthétique du rond-point à la sortie de l'autoroute à Phalsbourg. Il demande aux services de l'Etat et en particulier à la Direction du Développement Durable de proposer un sérieux lifting afin d'améliorer l'image de cet important carrefour qui est la porte de notre beau Pays de Phalsbourg - Sarrebourg. L'ensemble du Conseil Communautaire approuve cette remarque et s'associe à cette demande »

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

2. Vote des Comptes administratifs

2.1. Budget général (M14)

M. Christian UNTEREINER, vice-Président en charge des finances, commente le compte administratif 2008 du budget général. Celui-ci a été transmis avec l'ordre du jour sous une présentation simplifiée afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance avant le Conseil de Communauté qui a à procéder au vote de celui-ci.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

2.2. Budget annexe consacré aux ordures ménagères (M4)

M. Eric BARTHELEMY, vice-Président en charge des déchets ménagers, commente le compte administratif du budget annexe. Celui-ci a été transmis avec l'ordre du jour sous une présentation simplifiée afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance avant le Conseil de Communauté qui a à procéder au vote de celui-ci.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3. Vote des Comptes de gestion

3.1. Budget général (M14)

Madame le percepteur soumet à l'Assemblée son compte de gestion du budget général. Le Conseil de Communauté a à approuver celui-ci.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.2. Budget Annexe consacré aux ordures ménagères (M4)

Madame le percepteur soumet à l'Assemblée le compte de gestion du budget annexe. Le Conseil de Communauté a à approuver celui-ci.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des Résultats

4.1. Budget général M14

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Grosse, Ayant eu lecture du compte administratif de l'exercice 2008 ; Ayant eu lecture du résultat d'investissement constaté à la clôture de l'exercice présentant un déficit de 52.413,67 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 179.370,00 €, les restes à réaliser en recettes s'élevant à 203.200,00 €.

De fait, constatant que le compte administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1.140.257,97 €

Le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

⇒ 1068	affectation obligatoire en réserves	28.583,67 €
⇒ 002	excédent de fonctionnement reporté	1.111.674,30 €

Pour mémoire :

001	déficit d'investissement reporté	52.413,67 €
-----	----------------------------------	-------------

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

4.2. Budget annexe M4

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Grosse, Ayant eu lecture du compte administratif de l'exercice 2008 ; Ayant eu lecture du résultat d'investissement constaté à la clôture de l'exercice présentant un déficit de 11.882,02 €.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 88.196,43 €.

Constatant qu'il n'y a aucun reste à réaliser.

Le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

⇒ 1068	affectation obligatoire en réserves	11.882,02 €
⇒ 002	excédent de fonctionnement reporté	76.314,41 €

Pour mémoire :

001	déficit d'investissement reporté	11.882,02 €
-----	----------------------------------	-------------

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

5. Débat d'Orientations budgétaires

Même s'il n'est pas obligatoire pour la collectivité, le débat d'orientation budgétaire, qui ne donne pas lieu à un vote, vise à informer plus en amont les membres de l'Assemblée et de recueillir leurs opinions sur les grandes orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg pour 2009. C'est également l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise.

Le Président annonce que les Vices Présidents et lui-même présenteront les principaux dossiers permettant de réaliser le Budget Primitif 2009.

Zones d'Activités, études assainissement, festival « Mon Mouton est un Lion »

Le Président aborde le volet des zones d'activités en annonçant que celle de Mittelbronn ne sera plus inscrite au budget 2009 conformément à la volonté de la municipalité de Mittelbronn. Il aborde le dossier de la Zone d'arrondissement dont les études se poursuivent. Il précise qu'une

projection financière avec un étalement des dépenses jusqu'en 2014 a été réalisé. Les dépenses importantes seront effectuées à compter de 2011. Le coût résiduel à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg est estimé à 1.830.000 euros. Il termine en rappelant que la vocation première de l'EPCI est le développement économique et que cette zone sera un facteur porteur d'emplois.

Le Président poursuit avec le volet assainissement pour lequel la Communauté de Communes n'a pas la compétence mais sert de support pour réaliser des études pour le compte des communes à l'instar des communes concernées par le bassin de l'Isch Bruscbach dont une étude de diagnostic et de zonage est en cours qui se poursuivra en 2009. Il termine ce volet en annonçant qu'une réunion portant sur la réglementation assainissement (échéances, responsabilité des élus, etc...) sera organisée très prochainement.

Le volet culturel est ensuite abordé avec la participation financière au Festival « Mon Mouton est un Lion », organisé pendant le mois de mai, par l'association APARTE. Le Président rappelle que cette année, le festival fête son 10^{ème} anniversaire, que le temps fort se déroulera sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, plus précisément à Garrebouurg sur le parking « P 4 » au pied du Plan Incliné, et qu'à ce titre une dépense exceptionnelle de 10.000 euro sera prévue au Budget 2009 étant entendu que les dépenses des années suivantes seront revues à la baisse pour retrouver un niveau autour de 5.000 € maximum.

Avant de céder la parole à M. Eric WEBER, Vice-Président, le Président informe les délégués communautaires de la situation financière très difficile de l'association Vivre Lorraine. Il rappelle que cette association est un partenaire incontournable de la Vallée des Eclusiers. Il précise que leur situation financière pourrait les conduire à cesser leur activité. Par conséquent, la Communauté de Communes qui avait délibéré pour verser à l'association une subvention exceptionnelle de 60.0000 euro visant à couvrir les dépenses de restauration de la maison éclusière n°2, délibérera au prochain conseil (si l'Association devait déposer leur bilan) pour ne pas verser cette subvention et ainsi annuler la délibération prise en date du 18/02/2008.

Malgré tout, le Président précise qu'une nouvelle association, ayant une vocation similaire, pourrait voir le jour en 2009 et ainsi devenir le partenaire de l'intercommunalité pour la maintenance paysagère de la Vallée des Eclusiers. Par conséquent, 30.000 euros seront budgétés en 2009 pour une éventuelle attribution de prestations à une nouvelle association.

Le Président cède la parole à M. Eric WEBER, en charge du développement économique et touristique, de la médiathèque et de l'Ecole de Musique.

Vallée des Eclusiers, Abords du Château de Lutzelbourg, Village de Gîtes, Etude Home Saint Léon, Médiathèque et école de Musique

M. Eric WEBER aborde plus précisément l'opération « Vallée des Eclusiers », informant les délégués que le transfert de patrimoine devrait être effectif fin mars début avril, que le budget 2009, sera consacré aux travaux du port Saint Marie, à l'aménagement paysager et à la transformation de l'écluse n°2 en guinguette et aux missions de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.

Il poursuit en abordant l'opération des abords du château de Lutzelbourg, dans le cadre du développement touristique avec pour objectif principal de contribuer à la mise en valeur du château mais également de fixer le touriste sur le territoire. Il informe que l'année 2009 sera consacrée à la réalisation de l'étude de faisabilité du bâtiment relais, étude qui sera effectuée par la Chambre d'agriculture de la Moselle. Cette attribution fait suite au choix de la CAO qui s'était réuni en date du 29-01-2009. Un programme d'ouverture paysagère sera prévu.

M. Eric WEBER propose que soit reconduit pour l'année 2009, le partenariat avec l'Association des Métiers de Sarrebourg, pour l'organisation d'un part du Salons de l'Habitat et des Loisirs et d'autre part du Salon des Saveurs. La participation de la Communauté de Communes se concrétise, pour l'essentiel, par la prise en charge d'une partie des frais de communication.

S'en suit, le dossier de l'étude de l'opportunité de réaliser un Village de Gîtes et dont l'étude, sera menée en collaboration avec la commune de Dabo en 2009. Cette étude a pour objectifs de

déterminer le nombre, la gamme et le mode de gestion des gîtes et ainsi permettrait de savoir si un tel investissement se justifierait et serait dans la capacité financière des partenaires potentiels.

Au budget 2009, sera également inscrite une étude de reconversion du Home Saint Léon. M. Eric WEBER informe qu'une commission a été constituée au sein de la commune de Dabo et fait un appel à candidat pour compléter cette commission. MM. Joël MULLER, Régis IDOUX, Gilbert FIXARIS, respectivement Maires de Zilling, Bourscheid, Saint-Louis sont candidats ainsi que M. Michel WITTMANN, conseiller municipal de Halsebourg et M. Eric WEBER, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Un bilan de l'activité de la Médiathèque intercommunale est dressé faisant état d'une fréquentation grandissante. L'annonce est faite sur la réalisation par M. Léonard LEHRER, bénévole, d'un logiciel visant à mettre en réseau l'intégralité des documents de la Médiathèque et des bibliothèques du territoire. Cette avancée aura pour avantage, entre autres, de pouvoir consulter depuis son domicile la banque de données et ainsi pouvoir réserver un ouvrage de chez soi. La Communauté de Communes renforcera le service de proximité.

M. Eric WEBER annonce qu'une coopération avec la médiathèque de Phalsbourg est envisagée, sujet sur lequel il reste à déterminer les modalités.

M. Eric WEBER termine en abordant le dossier de l'Ecole de Musique dont la réflexion se poursuit.

La parole est ensuite cédée à M. Eric BARTHELEMY, Vice-président en charge des fonds de vallée, des déchets ménagers et du portage de repas.

Fonds de Vallée, Déchets Ménagers, Portage de Repas

Après avoir rappelé les grandes lignes budgétaires consacrées aux fonds de vallée (Zinsel, Zorn), il aborde le sujet des déchets ménagers.

Il annonce que le budget déchets ménagers 2009 sera revu à la hausse pour tenir compte de l'augmentation des prestations suivantes : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passe de 10 € à 15 €/tonne (facturée sur le tonnage déposé à Hesse), du coût de traitement des déchets ultimes qui passe de 18,75 € à 23,50 €/an/hab, du coût de fonctionnement des déchèteries qui passe de 16,25 € à 17,25 €/an/hab. Cela aura par conséquent une augmentation de la redevance de l'ordre de 8 €/an/hab. La décision sera à prendre lors du vote du budget M4.

Le Président rappelle qu'un des moyens visant à diminuer les coûts et augmenter les recettes serait de trier davantage ce qui ferait baisser les dépenses de TGAP et accroîtrait les recettes liées à la valorisation des recyclables.

M. Antoine ALLARD, Maire de Brouviller, pense qu'augmenter la redevance n'incite pas au tri. Le Président lui propose d'apporter sa solution permettant d'équilibrer le budget.

M. Eric BARTHELEMY continue la présentation de ses dossiers en abordant le service du portage des repas. Après avoir rappelé les grandes lignes, il annonce qu'une augmentation des tarifs à compter du 01-05-2009 sera proposée pour tenir compte de la revalorisation des matières premières. Il précise que les tarifs n'avaient pas été modifiés depuis le 01-05-2007.

Le Président rappelle que ce service ne concurrence pas les traiteurs mais vient en complément.

M. Régis IDOUX, Maire de Bourscheid, souhaite que la Communauté de Communes cesse de prendre en charge une partie de ce service afin de tendre vers l'équilibre budgétaire. A cette réflexion, le Président rappelle qu'il s'agit d'un service à la population et que la rentabilité n'est pas le premier objet visé mais bien, de permettre à nos personnes nécessiteuses, de pouvoir rester autonome le plus longtemps possible.

Alors que M. Eric BARTHELEMY argumente cette participation au titre de la solidarité entre générations, le Président rétorque à M. IDOUX Régis que des nouveaux dossiers auront des coûts importants pour lequel il faudra trouver des recettes nouvelles, mais qu'il n'est pas question, sauf si l'Assemblée en décidait autrement, que cela se fasse au détriment de ce service à la population.

La parole est ensuite cédée à M. René BREIDENSTEIN, Vice Président en charge des voies cyclables, des sentiers de randonnées et de la banque de matériel.

Voies cyclables, Sentiers de randonnées, Banque de matériel

Alors que le budget 2009 tiendra compte de l'entretien de voies cyclables, il précise qu'une liste de sentiers de randonnées sera arrêtée avec les Clubs Vosgien de Phalsbourg-Lutzelbourg et celui de Dabo, ce qui permettra à la Communauté de Communes de les présenter au Conseil Général de la Moselle afin qu'ils soient éventuellement labellisés P.D.I.P.R.. L'obtention de ce label est conditionnée au respect de critères techniques et qualitatifs précis, ouvrant droit à des subventions du Conseil Général. C'est notre collectivité qui aura en charge les travaux et pourra ainsi se faire aider par le CG57. C'est en l'occurrence une dépense nouvelle pour notre collectivité.

Le service de la Banque de Matériel ne prévoit pas d'acquisition importante en 2009. Cependant une somme sera inscrite au budget afin de faire face aux éventuels besoins. Il précise enfin que le Bureau travaillera sur une augmentation des tarifs de locations.

Finances

La Parole est ensuite cédée à M. Christian UNTEREINER, Vice Président en charge des finances, qui, à l'appui du tableau remis à chacun, en début de séance, retrace une projection financière pour les 4 ans à venir, des principaux dossiers et investissements évoqués depuis le début de la soirée. Il précise qu'il sera sans doute nécessaire de revoir à la hausse des taux de la fiscalité générant des recettes supplémentaires.

Le Président affirme qu'il faudra être vigilant sur les dépenses et qu'une priorisation des travaux et dossiers sera inévitable, qu'une augmentation de la fiscalité sera nécessaire dans les années futures, mais pas en 2009. Il appartient aux conseillers d'en décider lors du vote du budget 2009.

M. Roger BERGER, Maire de Mittelbronn, demande où en est le dossier de partage des biens avec la Ville de Phalsbourg.

Le Président termine le Débat d'Orientation Budgétaire en lui répondant que, pour lui, le dossier est clôt, par le simple fait que la Communauté de Communes ne doit rien à la ville de Phalsbourg. Ces derniers profitants de nos réalisations et de nos services sans contribuer fiscalement aux dépenses.

6. EDF- Effacement de réseaux : bilan des dossiers 2008

Conformément à la convention signée entre la Communauté de Communes et EDF GDF pour la période 2008-2010 affectant une enveloppe globale de 49.560 euros correspondant à une enveloppe annuelle de 16.520 euros, M. Christian UNTEREINER, vice-Président en charge de ce dossier propose aux délégués communautaires d'adopter :

• Bilan des dossiers acceptés pour l'année 2008 :

Deux communes, Hultehouse et Hangviller ont réalisé des travaux d'effacement de réseaux dont une partie est prise en compte par l'article 8 qui correspond aux montants suivant :

Commune de Hultehouse : 36.205,00 euros HT

Commune de Hangviller : 33.692,80 euros HT

Conformément au règlement voté en conseil de communauté le 16 février 2004 et sachant qu'exceptionnellement l'année 2008 tient compte du report de 1.652 euros de l'enveloppe précédente, la règle de répartition de l'enveloppe annuelle octroie pour chacune des communes les subventions suivantes :

Commune de Hultehouse : $(18.172/69.897,80) \times 36.205,00 = 9.412,56$ euros

Commune de Hangviller : $(18.172/69.897,80) \times 33.692,80 = 8.759,44$ euros

L'enveloppe annuelle est ainsi utilisée en totalité.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

7. Développement Economique : ZA d'Arrondissement

Modification des compétences pour la création d'un syndicat mixte porteur de la Zone d'Activité d'Arrondissement

Afin de poursuivre les différentes procédures (études, demandes de subventions, dossiers administratifs, etc...), il est indispensable de créer une structure porteuse type « Syndicat Mixte ». En effet, tous les partenaires financiers et administratifs souhaitent avoir une seule structure juridique et non pas deux Communautés de Communes liées par convention.

Aussi, proposition est faite aux délégués communautaires de délibérer sur l'ajout de la compétence suivante :

Développement Economique :

« Adhésion à la structure porteuse de la création et gestion de zones d'Aménagement concertée incluant la réalisation et de la gestion du futur parc industriel et technologique sur le ban communal de Brouviller »

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

Le Président émet un doute quant à la rédaction de cette modification de statut et demande que sa rédaction soit confirmée par les services de l'Etat. Si c'était le cas une nouvelle rédaction sera proposée.

8. Indemnité comptable

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, en référence à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, sollicite le concours du receveur municipal de Phalsbourg, en l'occurrence Mme BOURST Brigitte, pour les prestations facultatives de conseil et d'assistance qu'elle est susceptible d'apporter à la Communauté de Communes en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et notamment pour :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables,
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- La gestion économique (actions en faveur du développement économique, aide aux entreprises),
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

En contrepartie, proposition est faite à l'assemblée de lui allouer, au taux plein, à compter du 14 avril 2008, l'indemnité de conseil prévue par le texte susvisé, calculée en appliquant à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires définies à l'article 4 du même arrêté, le barème suivant :

TRANCHES	TAUX
Sur les 7 622,45 premiers euros	3/1000
Sur les 22 867,35 euros suivants	2/1000
Sur les 30 489,80 euros suivants	1.5/1000
Sur les 60 979,61 euros suivants	1/1000
Sur les 106 714,31 euros suivants	0.75/1000
Sur les 152 449,02 euros suivants	0.5/1000
Sur les 228 673,53 euros suivants	0.25/1000
Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros	0.10/1000

Pour information, l'indemnité correspondant à l'année 2008 s'élève à 493,32 €.

Après présentation, après débat,

Pour 30
Contre 2
Abstention 2

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président remercie chaleureusement les élus et l'équipe municipale de Dabo et clôt la séance à 22 h 00'.

Le Président

Jean GROSSE